



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Réunion en vue de l'établissement d'un Réseau Méditerranéen  
d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention  
MARPOL (MENELAS)  
Palma de Majorque, Espagne, les 25 et 26 juin 2013

REMPEC/WG.33/8

Date: 17 juillet 2013

Original: anglais

**RAPPORT**

**DE LA RÉUNION EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU MÉDITERRANÉEN  
D'AGENTS CHARGÉS DE L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES A LA CONVENTION MARPOL  
(MENELAS)**

**Palma de Majorque, Espagne, les 25 et 26 juin 2013**

## **INTRODUCTION**

1. La Réunion en vue de l'établissement d'un Réseau Méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL (MENELAS) a été organisée par le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) à Palma de Majorque (Espagne) les 25 et 26 juin 2013 conformément à l'Objectif spécifique 7 de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, adoptée en 2005 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et qui aborde la question des rejets illégaux des navires en violation de la réglementation de l'Annexe I de la Convention MARPOL.

2. L'Objectif spécifique 7 appelle les Parties contractantes à veiller, notamment, à se doter d'un système juridique efficace pour traiter spécifiquement ces violations et à coopérer par l'échange d'informations et l'acceptation mutuelle des preuves. Au titre de cet Objectif spécifique, le Secrétariat a été invité à entreprendre un certain nombre d'activités pilotes relatives à la compilation des systèmes nationaux et des activités visant à informer le personnel chargé de l'application de la loi ainsi que les procureurs, les magistrats ou autres autorités juridiques.

3. Le Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois est l'aboutissement de plusieurs initiatives de la région méditerranéenne dont le but est de renforcer la protection du milieu marin par l'application efficace des réglementations internationales en vigueur. Lors de MEDEXPOL 2007, le REMPEC avait déjà tenté d'établir un tel réseau.

4. Voici quels étaient les principaux objectifs de cette Réunion:

- a) faciliter l'institutionnalisation du Réseau en convenant de sa structure et de son mandat;
- b) discuter des activités proposées en vue d'établir un plan de travail et d'identifier les sources possibles de financement pour certaines formations et réunions.

5. L'organisation de la Réunion a été cofinancée par le Gouvernement français et le « Projet régional - gouvernance et développement des connaissances » (Projet ReGoKo) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Plan Bleu, initiative du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM).

6. Tous les Correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à désigner conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées leurs représentants à cette Réunion. L'invitation a également été transmise aux Correspondants du Projet ReGoKo en Égypte, au Liban, au Maroc, en Territoire palestinien et en Tunisie.

7. Ont participé à la Réunion les délégations suivantes des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que l'Etat de Palestine:

ALBANIE	LIBAN
BOSNIE-HERZÉGOVINE	MAROC
CHYPRE	MONTÉNÉGRO
ESPAGNE	SLOVÉNIE
FRANCE	TUNISIE
ISRAËL	TURQUIE
ITALIE	

un représentant du Plan Bleu, et

un représentant des organismes suivants:

- L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ MARITIME (AESM)
- LE RÉSEAU DES PROCUREURS DE LA MER BALTIQUE (ENPRO)
- LE RÉSEAU D'ENQUÊTEURS ET DE PROCUREURS DE LA MER DU NORD (NSN)

8. Une liste complète des participants est jointe en **Annexe I** du présent rapport.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION**

9. Le Directeur du REMPEC, M. Frédéric Hébert a ouvert la Réunion le mardi 25 juin 2013 à 9h00. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et rappelé les objectifs de ce rendez-vous. M. Juan Luis Pedrosa, Directeur général de l'Agence de la Sécurité Maritime espagnole (SASEMAR), s'est joint au Capitaine José Fernando Escalas Porcel, représentant de la Direction générale de la Marine Marchande espagnole, pour également souhaiter la bienvenue aux participants et exprimer l'espoir que leurs travaux seraient fructueux. Enfin, Mme Lina Tode, Coordinatrice du Projet ReGoKo pour le Plan Bleu, a pris la parole et rappelé que la Réunion était organisée par le REMPEC en partenariat avec le Plan Bleu dans le cadre du Projet ReGoKo financé par le FEM, avec l'objectif de favoriser l'intégration des problématiques environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires des projets méditerranéens par le biais, entre autres, de l'application de la loi et des réglementations, deux piliers importants de l'intégration de la dimension environnementale.

10. Après l'ouverture de la Réunion, le Directeur du REMPEC a informé les participants que le Centre organisait, en parallèle et en étroite coopération avec la SASEMAR, une Opération de Surveillance Coordonnée Aérienne des Rejets illicites en Méditerranée occidentale baptisée « OSCAR-MED 2013 ». Il a expliqué que l'objectif premier de cette Opération était de renforcer la coopération opérationnelle en Méditerranée pour lutter contre les rejets illicites des navires dans cette région. Il a également précisé que cette initiative faisait suite à la première opération OSCAR-MED organisée par le REMPEC à Toulon (France) en 2009, à laquelle trois avions mobilisés par la France, l'Italie et l'Espagne avaient participé. Le Directeur du REMPEC a annoncé que cinq avions mis à disposition par l'Algérie, la France, l'Italie, le Maroc et l'Espagne participaient à OSCAR-MED 2013, avec le soutien financier du Gouvernement français et de l'Accord RAMOGE. L'Opération, confidentielle jusqu'au début de la Réunion, était coordonnée par le Centre de Coordination des Recherches de Secours Maritimes de la SASEMAR basé à Palma de Majorque. M. Nestor Perales, Chef des unités aériennes de la SASEMAR, a donc été invité à présenter l'opération plus en détail aux participants de la Réunion.

11. M. Perales a expliqué que l'Opération OSCAR-MED 2013 avait débuté le 24 juin 2013 à 18h00 pour se terminer le 26 juin 2013 à 12h00. Il a ajouté que les cinq avions de patrouille aérienne devaient effectuer douze vols de surveillance, soit un total de quarante-quatre heures de vol dans une zone définie de la Méditerranée occidentale. L'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM) a apporté son soutien à l'Opération en fournissant des images satellites via le service CleanSeaNet.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DE LA RÉUNION**

12. La Réunion a adopté l'Ordre du jour proposé dans le document REMPEC/WG.33/2/1/Rev.1 et accepté l'emploi du temps proposé dans le document REMPEC/WG.33/2/2/Rev.1. L'Ordre du jour adopté est joint en **Annexe II** du présent rapport.

13. Les langues de travail de la Réunion étaient l'anglais, le français et l'arabe, avec interprétation simultanée dans ces trois langues. Toutefois, les documents de travail n'ont été produits que dans les deux langues officielles du Centre, l'anglais et le français. Les documents d'information étaient disponibles dans leur langue d'origine, sauf quand une traduction était fournie dans la deuxième langue de travail officielle.

14. Une clé USB contenant tous les documents relatifs à la Réunion, ainsi qu'une copie des présentations et quelques documents de référence, a été remise à chacun des participants. Une liste de tous les documents fournis est jointe en **Annexe III**.

**Point 3 de l'Ordre du jour: Qu'est-ce qu'un rejet illicite provenant d'un navire?**

15. Au titre de ce point de l'Ordre du jour, et en guise d'introduction, le Directeur du REMPEC a effectué deux courtes présentations, l'une sur les rejets opérationnels des navires et l'autre sur les critères de rejet énoncés dans l'Annexe I de la Convention MARPOL. La première présentation a souligné la différence entre pollution opérationnelle et pollution accidentelle et donné une définition concrète des sources de pollution opérationnelle. La seconde présentation a donné un bref aperçu des réglementations de l'Annexe I de la Convention MARPOL relatives aux rejets d'hydrocarbures provenant des navires citernes et autres navires, faisant également la distinction entre les règles appliquées dans les Zones spéciales de la Convention MARPOL et celles des autres zones maritimes.

**Point 4 de l'Ordre du jour: Législations et procédures nationales d'application de l'Annexe I de la Convention MARPOL**

16. Le Directeur du REMPEC a présenté une vue d'ensemble des réponses données par les pays et les territoires dans le cadre d'un questionnaire sur les législations et procédures nationales d'application relatives aux réglementations en matière de rejets de l'Annexe I de la Convention MARPOL. Les participants avaient été priés de retourner au Centre ce questionnaire, préparé par le REMPEC, avant la Réunion. Divers participants ont ensuite apporté des précisions sur les informations et renseignements fournis dans leur questionnaire respectif.

17. Suite à la présentation des réponses au questionnaire sur l'Annexe I de la Convention MARPOL, les représentants espagnols ont proposé trois exposés sur l'application des réglementations de l'Annexe I de la Convention MARPOL dans leur pays. Lors du premier exposé, M. Nestor Perales, Chef des unités aériennes de la SASEMAR, a présenté la SASEMAR et ses actions pour lutter contre les rejets illicites des navires, avec un certain nombre de données statistiques à l'appui. M. Gerardo Vallejo Villanueva de la Direction générale de la Marine Marchande a poursuivi avec un exposé de quelques cas de rejets illicites que la Direction générale a dû traiter, tandis que Mme Laura de la Torre, Responsable de l'Unité Environnement et Qualité de la SASEMAR, s'est chargée de présenter les procédures de notification en matière de surveillance aérienne de la pollution en mer appliquées en Espagne. Cette présentation a fourni aux participants des informations détaillées sur les autorités et organismes nationaux en charge de surveiller, d'établir des comptes rendus, d'enquêter et d'appliquer les procédures pénales dans le cadre de rejets illicites des navires en Espagne.

**Point 5 de l'Ordre du jour: Coopération régionale en vue d'une application efficace de l'Annexe I de la Convention MARPOL - Structures et résultats**

18. Au titre de ce point de l'Ordre du jour, Mme Ann Jakobsen et le Dr Ewald Brandt, respectivement Représentante du Réseau d'Enquêteurs et de Procureurs de la mer du Nord (NSN) et Représentant du Réseau des Procureurs sur la Criminalité environnementale dans la région de la mer Baltique (ENPRO), ont proposé deux présentations sur les réseaux d'agents chargés d'appliquer les lois relatives à la Convention MARPOL opérant actuellement en mer du Nord et en mer Baltique.

19. Suite à ces deux présentations, M. Marc Journal, Responsable de projet senior de l'AESM, a expliqué comment l'AESM travaille pour renforcer la coopération interrégionale et lutter contre la pollution illégale causée par les navires. Il a notamment indiqué qu'un manuel à ce sujet était en cours de préparation.

**Point 6 de l'Ordre du jour: Quelques outils d'aide à l'identification et à l'engagement de poursuites contre les contrevenants**

20. À l'occasion de ce point de l'Ordre du jour, quelques outils utilisés pour aider à identifier et poursuivre les navires à l'origine de rejets illicites ont été présentés aux participants.

21. M. Christian Cosse des Douanes françaises a présenté en détail deux modèles de rapport sur la pollution marine: le Relevé normalisé d'observation / Registre de détection des pollutions utilisé par HELCOM et l'Accord de Bonn, et le formulaire de rapport officiel sur la pollution en mer par les

hydrocarbures rédigé par un groupe de travail informel réuni sous l'égide du Ministère français de la justice (cf. document REMPEC/WG.33/INF.3).

22. M. Marc Journal de l'AESM et M. Pablo Benjumeda Herreros d'INAER (Espagne) ont ensuite pris la parole. M. Journal a tout d'abord présenté CleanSeaNet, le service européen de surveillance et de détection satellite des nappes d'hydrocarbures et des navires assuré par l'AESM. M. Benjumeda Herreros a ensuite fait un exposé sur l'équipement spécifique de détection aérienne de la pollution marine se trouvant à bord des avions de patrouille aérienne de la SASEMAR.

**Point 7 de l'Ordre du jour: Termes de référence du Réseau méditerranéen – Introduction et discussion**

23. Le Directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.33/7 qui offre des informations générales sur l'établissement du Réseau méditerranéen d'agents chargés d'appliquer les lois relatives à la Convention MARPOL et proposé les termes de référence pour ledit réseau. Il a ensuite invité les participants à s'exprimer à ce sujet.

24. Plusieurs délégations sont intervenues pour apporter leur soutien de principe à l'établissement du Réseau et faire quelques commentaires au sujet des termes de référence. La plupart de ces commentaires portaient sur la composition et l'adhésion au Réseau. La France a souligné qu'elle avait déjà, dans un passé récent, entrepris plusieurs démarches en vue d'établir ce Réseau et qu'il était temps désormais d'avancer et de concrétiser ce projet. C'est d'ailleurs précisément dans cette optique que la France avait décidé de participer financièrement à l'organisation de cette Réunion. Elle a toutefois ajouté qu'il était important de trouver des sources de financement pour les prochaines réunions et activités du Réseau car elle ne pourrait pas prendre en charge l'organisation de la prochaine réunion du Réseau.

25. Le Directeur du REMPEC a déclaré qu'il serait préférable que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone s'engagent officiellement sur l'établissement du Réseau et ses termes de référence car cela renforcerait son instauration et son fonctionnement. Concernant la composition et l'adhésion au Réseau, il a expliqué les raisons justifiant de prévoir jusqu'à deux représentants désignés par État participant.

26. Après avoir débattu de la question, les participants ont convenu de désigner un représentant pour chaque État participant et ont modifié les termes de référence proposés en conséquence. Ils se sont également accordés sur d'autres modifications mineures à apporter aux termes de référence. Les termes de référence du Réseau tels qu'acceptés par les participants sont joints en **Annexe IV** du présent rapport.

27. Enfin, la Réunion a convenu de mettre l'établissement du Réseau méditerranéen des agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL (MENELAS) et ses termes de référence à l'Ordre du jour de la Réunion des Correspondants du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) prévue en septembre 2013 et, ensuite, à la prochaine Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui doit avoir lieu à Istanbul (Turquie) entre les 3 et 6 décembre 2013.

**Point 8 de l'Ordre du jour: Activités futures envisageables**

28. Le Directeur du REMPEC a informé la Réunion qu'avant de convenir d'un programme d'activités détaillé, il serait prudent d'attendre que le Réseau soit formellement établi et que le financement nécessaire à son fonctionnement et ses activités soit bien défini. Cela étant, des travaux préparatoires pourraient sans doute être entrepris en vue de doter le Réseau d'un site Web, outil particulièrement important et utile, qui devrait donc être l'une des priorités du Réseau. À cet égard, le Directeur a annoncé que des fonds pourraient être attribués dans le cadre du Projet REGOKO. De même, le Réseau devrait porter son attention rapidement sur la formation des équipages des avions de patrouille aérienne. La nécessité d'obtenir des données plus précises, collectées de manière centralisée, au niveau national et régional, a également été évoquée.

29. Plusieurs délégations ont partagé l'avis du Directeur du REMPEC concernant les futures activités du Réseau et ont souligné l'importance de trouver un financement durable pour les réunions et activités du Réseau à venir.

**Point 9 de l'Ordre du jour: Conclusions et recommandations**

30. Le Directeur du REMPEC a invité M. Perales de la SASEMAR à informer l'assistance de l'issue de l'Opération OSCAR-MED 2013.

31. M. Perales a confirmé que l'Opération avait pris fin le 26 juin à 12h00, comme prévu, et qu'un total de douze vols (soit 44 heures de vol) avait eu lieu dans les zones désignées en Méditerranée occidentale. Au cours de cette Opération, environ 700 navires en tout avaient été surveillés et trois nappes d'hydrocarbures détectées. Toutefois, aucun navire n'avait été pris sur le fait ou identifié comme pollueur. Le Directeur du REMPEC a remercié M. Perales et la SASEMAR pour la planification et la coordination de l'Opération OSCAR-MED 2013 et exprimé le souhait que de telles opérations puissent avoir régulièrement lieu dans d'autres zones de la Méditerranée. Il a néanmoins tenu à préciser que cela ne serait possible que si un pays méditerranéen se portait volontaire pour accueillir et coordonner une telle opération. Il a ajouté que, pour les opérations futures, il faudrait tirer parti de l'expérience acquise lors des deux opérations précédentes afin de clarifier les responsabilités logistiques et opérationnelles.

32. Le Directeur du REMPEC a fait une synthèse des principaux résultats, des conclusions et des recommandations de la Réunion et invité les participants à réexaminer, modifier et adopter lesdites conclusions et recommandations. Certaines délégations sont intervenues pour exprimer leur opinion au sujet des conclusions et recommandations de la Réunion. Les conclusions et recommandations de la Réunion, telles qu'adoptées, sont jointes en **Annexe V** du présent rapport.

**Clôture de la Réunion**

33. Avant de clore la Réunion, le Directeur du REMPEC a remercié les participants pour leurs délibérations constructives, ainsi que les interprètes pour leur aide et leur patience. Il a informé les participants que des dispositions avaient été prises pour les conduire à l'aéroport de Palma de Majorque immédiatement après la fin de la Réunion afin qu'ils puissent voir les avions qui avaient participé à l'Opération OSCAR-MED 2013 et interroger les équipages respectifs.

34. Le Directeur du REMPEC a clôturé la Réunion le jeudi 26 juin 2013 à 12h30.

**ANNEX(E) I****LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA / ALBANIE**

**Mr. Shkelqim XHAXHIU**  
Head of Department  
Department of Maritime Policy  
Ministry of Public Works and Transport  
Sheshi Skënderbej Nr. 5  
Tirana

Tel No: +355 42 380 744  
Mobile: +355 67 20 81 561  
Fax No: +355 42 225 196  
E-mail: [shkelqim.xhaxhiu@mppt.gov.al](mailto:shkelqim.xhaxhiu@mppt.gov.al)

**Mr Klejdi BRAKA**

Inspector  
Ministry of Justice  
Blv Zogu 1  
Tirana

Tel No: +355 42 259 388 / 712 71  
Mobile: +355 68 205 4532  
Fax No: +355 42 234 560  
E-mail: [Klejdi.braka@justice.gov.al](mailto:Klejdi.braka@justice.gov.al)

**BOSNIA & HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE**

**Ms Enisa BABIC**

Head of Department of Water, Air and Pipeline Transport  
Ministry of Transport and Communications  
Trg BiH No 1  
71 000 Sarajevo

Tel No: +387 33 707 604  
Mobile: +387637 61 150 065  
Fax No: +387 33 707 694  
E-mail: [Enisa.Babic@mkt.gov.ba](mailto:Enisa.Babic@mkt.gov.ba)

**BOSNIA & HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE (cont).**

**Captain Miralem BOLOBAN**  
Captain Harbour Master  
Federal Ministry of Transport and Communication - MOSTAR  
Harbourmaster Ostrožac  
Ostrožac

Tel No: +387 36 755 215  
Mobile: +387 61 513 796  
Fax No: +355 36 755 215  
E-mail: [miralem.boloban@fmpik.gov.ba](mailto:miralem.boloban@fmpik.gov.ba)

**CYPRUS / CHYPRE**

**Mr Nicos ATTAS**  
Marine Surveyor A'  
Department of Merchant Shipping  
Kyllinis Street – Mesa Geitonia  
4007 Limassol

Tel No: +357 25 848 132  
Mobile: +357 96 56 00 20  
Fax No: +357 25 848 200  
E-mail: [nattas@dms.mcw.gov.cy](mailto:nattas@dms.mcw.gov.cy)

**Mr Marinos IOANNOU**  
Head of DFMR Naval Service – Marine Pollution Controller  
Department of Fisheries and Marine Research  
101, Vithleem Street  
1416 Nicosia

Tel No: +357 25 817 312  
Mobile: +357 99 636 777  
Fax No: +357 25 305 543  
E-mail: [maioannou@dfmr.moa.gov.cy](mailto:maioannou@dfmr.moa.gov.cy)

**FRANCE / FRANCE**

**Mme. Marie-Sophie DUFAU-RICHET**  
Chargée de mission  
Secrétariat Général de la mer  
69 rue de varenne  
75007 Paris

Tél No: +33 1 42 75 66 53  
Portable: +33 6 61 53 95 01  
Fax No: +33 1 42 75 66 78  
Email: [marie-sophie.dufau-richet@pm.gouv.fr](mailto:marie-sophie.dufau-richet@pm.gouv.fr)

**FRANCE / FRANCE (cont.)**

**Mme Claire DONNIZAUX**

Magistrat

Ministère de la Justice

Direction des Affaires, criminelles et des grâces

Bureau de la santé publique, du droit social et de l'environnement

13 rue place Vendôme

75042 Paris Cedex 01

Tél No: +33 1 44 77 60 09

Portable: +33 6 09 12 59 52

Fax No: +33 1 44 77 60 71

Email: [Claire.Donnizaux@justice.gouv.fr](mailto:Claire.Donnizaux@justice.gouv.fr)

**M. Cédric Régis Marie SAUNIER**

Vice- procureur de la république près le tribunal de grande instance de Marseille

Tribunal de Grande Instance

06 rue Joseph Autran

13821 Marseille Cedex 6

Tél No: +33 04 91 15 51 29

Portable: +33 06 60 66 66 30

Fax No: +33 04 91 15 53 91

Email: [cedric.saunier@justice.fr](mailto:cedric.saunier@justice.fr)

**ISRAEL / ISRAEL**

**Captain Aleksander GERSON**

Deputy Director

Administration of Shipping and Ports

Pal Yam 15 A

Haifa 31999

Tel No: +972 4 8632080

Mobile: +972 57 7251097

Fax No: +972 4 8632118

E-mail: [alexg@mot.gov.il](mailto:alexg@mot.gov.il)

**Mr Nir LEVINSKI**

Marpol Inspector

Marine and Coastal Environmental Division

Ministry of the Environment

Pal Yam 15 A

Haifa 31999

Tel No:

Mobile: +972 506 237601

Fax No:

E-mail: [nirl@sviva.gov.il](mailto:nirl@sviva.gov.il)

**ITALY / ITALIE**

**Captain Giovannini RODOLFO**  
Coast Guard Marine Environment Pollution Response  
Head Office  
Italian Coast Guard  
Via Cristoforo Colombo 44  
00147 Rome

Tel No: +39 06 57 22 56 39  
Mobile: +39 338 670 7537  
Fax No: +39 06 57 22 56 79  
E-mail: [Giovannini.Rodolfo@minambiente.it](mailto:Giovannini.Rodolfo@minambiente.it)

**Mr Antonio PRENCIPE**  
Commander  
Italian Coast Guard  
3° Nucleo Aereo Guardia Costiera  
Via Tiburtina 380  
65128 Pescara

Tel No: +39 085 431 12 55  
Mobile: +39 329 807 37 81  
Fax No: +39 085 432 5064  
E-mail: [antonio.prencipe@mit.gov.it](mailto:antonio.prencipe@mit.gov.it)

**LEBANON/ LIBAN**

**Ms Afaf YOUNES**  
Judge  
Ministry of Justice  
Palace of Justice  
Baabda  
Mount Lebanon

Tel No: +961 70 859 320  
Mobile: +961 70 859 320  
Fax No: +961 5 468 135  
E-mail: [afafyounes@gmail.com](mailto:afafyounes@gmail.com)

**MONTENEGRO / MONTENEGRO**

**Mr Aleksandar BOZOVIĆ**  
Independent Adviser In Sector for monitoring, analysis and reporting  
Environmental Protection Agency of Montenegro  
IV Proleterske 19  
Podgorica 81000

Tel No: +382 20 446555  
Mobile: +382 67 255 600  
Fax No: +382 20 446 587  
E-mail: [aleksandar.bozovic@epa.org.me](mailto:aleksandar.bozovic@epa.org.me)

**MONTENEGRO / MONTENEGRO (cont.)**

**Ms Ksenija RAKOCEVIĆ**  
Advisor  
Prevention of Pollution from Ships Division  
Maritime Safety Department  
Marsala Tita 7  
85000 Bar

Tel No: +382 30 313 240  
Mobile: +382 69 019 741  
Fax No: +382 30 313 274  
E-mail: [ksenija.rakocevic@pomorstvo.me](mailto:ksenija.rakocevic@pomorstvo.me)

**MOROCCO/ MAROC**

**Mme Naoual ZOUBAIR**  
Chef du Service Stratégies d'Intervention  
Division prévention et Stratégies d'Intervention  
Direction de la Surveillance et de la Prévention de la Risques  
Département de l'Environnement  
9 Avenue Al Araar, Secteur 16  
Hay Ryad  
Rabat

Tél No: +212 5 37 57 06 01  
Portable +212 662 10 81 54  
Fax No: +212 5 37 57 05 88  
Email: [n\\_zoubair@yahoo.fr](mailto:n_zoubair@yahoo.fr)

**Mr. Mohammed BENLEMLIH**  
Administrateur des Affaires Maritimes  
Ministère de l'Équipement et du transport  
Port de Pêche  
Agadir BP 31364

Tél No: +212 664 69 7221  
Portable +212 662 291 209  
Fax No: +212 28 820 90  
Email: [marineagadir@yahoo.fr](mailto:marineagadir@yahoo.fr)  
[qmagadir@menara.ma](mailto:qmagadir@menara.ma)

**SLOVENIA/ SLOVENIE**

**Mr Jadran KLINEC**  
Senior Advisor  
Slovenian Maritime Administration  
Ukmarjev trg 2  
SI-6000 Koper

Tel No: +386 5 6632 113  
Mobile: +386 41 263 418  
Fax No: +386 5 6632 110  
E-mail: [jadran.klinec@gov.si](mailto:jadran.klinec@gov.si)

**SPAIN/ ESPAGNE**

**Dr Antonio VERCHER**

Chief Public Prosecutor

Attorney General office for the Protection of the Environment

José Ortega y Gasset, 57

28006 Madrid

Tel No: +34 91 524 07 10

Mobile:

Fax No: ++34 91 524 07 12

E-mail: [fiscalla.medioambiente.fge@justicia.es](mailto:fiscalla.medioambiente.fge@justicia.es)

**Mr Pablo PEDROSA REY**

Head Pollution Response Division

Dirección General de la Marine Mercante

Ruiz de Alarcon 1

28071 Madrid

Tel No: +34 91 597 90 98

Mobile: +34 646 085 207

Fax No: +34 91 597 92 35

E-mail: [ppedrosa@fomento.es](mailto:ppedrosa@fomento.es)

**Mr Juan Luis PEDROSA**

Director General

Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)

C/Fruela 3,

28011 Madrid

Tel No: +34 91 755 91 02

Mobile: +34 648 934 263

Fax No: +34 91 755 91 04

E-mail: [dir.madrid@sasemar.es](mailto:dir.madrid@sasemar.es)

**Captain José Fernando ESCALAS PORCEL**

Capitaine Maritime de Palma

Dirección General de la Marine Mercante

Muelle Viejo

07012 Palma

Tel No: +34 971 71 13 73

Mobile: +34 629 218 664

Fax: +34 971 71 13 72

E-mail: [jfescalas@fomento.es](mailto:jfescalas@fomento.es)

**Mr Joaquín MACEIRAS SABORIDO**

Director of Operations

Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)

c/Fruela, 3

Madrid 28011

Tel No: +34 91 755 91 06

Mobile: +34 609 018 417

Fax No: +34 91 755 91 39

E-mail: [diroper@sasemar.es](mailto:diroper@sasemar.es)

**SPAIN/ ESPAGNE (cont.)**

**Mr Sergio RODRIGUEZ CARBONELL**

Head of International Relation and Innovative Operational  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
c/Fruela, 3  
Madrid 28011

Tel No: +34 91 755 91 00  
Mobile: +34 676 191 434  
Fax No: +34 91 755 91 04  
E-mail: [sergiorc@sasemar.es](mailto:sergiorc@sasemar.es)

**Mrs. Eugenia SILLERO**

Head of Staff  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
c/Fruela, 3  
Madrid 28011

Tel No: +34 917 559 100  
Mobile:  
Fax No: +34 91 463 43 09  
E-mail: [eugeniasm@sasemar.es](mailto:eugeniasm@sasemar.es)

**Mr. Jose Manuel GARCIA SAHAGUN**

SAR/Off-Shore Division Manager  
INAER  
c/Musgo, 3  
28023 Madrid

Tel. No: +34 913 076 768  
Mobile : +34 670 882 488  
Fax No: +34 913 076 049  
E-mail: [jmgarcia@inaer.es](mailto:jmgarcia@inaer.es)

**Mr. Miguel Félix CHICON RODRIGUEZ**

MRCC Palma – Director  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
Avda Gabriel Roca 38A – 1º  
07014 Palma

Tel: +34 971 724 562  
Mobile: +34 629 069 534  
Fax No: +34 971 728 352  
E-mail: [mfelixcr@sasemar.es](mailto:mfelixcr@sasemar.es); [mfchicon@sasemar.es](mailto:mfchicon@sasemar.es)

**Mr. Antonio MORLA DE BENITO**

MRCC Palma – Deputy Officer  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
Avda Gabriel Roca 38A – 1º  
07014 Palma

Tel: +34 971 724 562  
Mobile: +34 629 069 534  
Fax No: +34 971 728 352  
E-mail: [antoniomb@sasemar.es](mailto:antoniomb@sasemar.es)

**SPAIN/ ESPAGNE (cont.)**

**Ms Maria Luz CAO BELLA**

MRCC Palma - Maritime Traffic Controller  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
Avda Gabriel Roca 38A – 1º  
07014 Palma

Tel No: +34 971 724 562  
Mobile: +34 653 88 04 81  
Fax No: +34 971 728 352  
E-mail: [luzcaob@yahoo.es](mailto:luzcaob@yahoo.es)

**Mr Oriol ROS AMOR**

MRCC Palma - Maritime Traffic Controller  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
Avda Gabriel Roca 38A – 1º 07014 Palma

Tel No: +34 971 724 562  
Mobile: +34 627 892 137  
Fax No: +34 971 728 352  
E-mail: [luzcaob@yahoo.es](mailto:luzcaob@yahoo.es)

**Mr Miguel Angel DEL VALLE INIGUEZ**

MRCC Palma - Maritime Traffic Controller  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
Avda Gabriel Roca 38A – 1º  
07014 Palma

Tel No: +34 971 724 562  
Mobile: +34 627 786 163  
Fax No: +34 971728 352  
E-mail: [luzcaob@yahoo.es](mailto:luzcaob@yahoo.es)

**THE STATE OF PALESTINE / L'ETAT DE PALESTINE**

**Mr Bahjat H.A. ALJABARIN**

Ministry of Environment Affairs (MEnA)  
Director of Project proposal writing.  
P.O.Box 3841,  
Al-Birah, West Bank.

Tel No: +972 2 240 34 95  
Mobile: +972 595 444 104  
Fax No: +972 2 240 34 94.  
E-mail: [bahjat76@yahoo.com](mailto:bahjat76@yahoo.com)

**Mr Tareq A.F. SAIQALI**

Ministry of Justice  
Tubas

Tel No: +972 92 57 40 54  
Mobile: +972 598 134 340  
Fax No: +972 92 574 054  
E-mail: [tareq\\_saq@yahoo.com](mailto:tareq_saq@yahoo.com)

**TUNISIA / TUNISIE**

**M Moncef FRAJ**

Directeur de la Flotte et de la Navigation Maritime  
Ministère du Transport  
Rue 8006 Montplaisir  
1001 Tunis

Tél No: +216 71 906 412  
Portable +216 98 902 013  
Fax No: +216 71 903 905  
E-mail: [monceffrey@yahoo.fr](mailto:monceffrey@yahoo.fr)

**M Moncef BOUAZIZ**

Directeur de la Flotte et de la Navigation Maritime  
Direction Général de l'Office de la Marine Marchande et des Ports  
La Goulette 2060

Tél No: +216 71 737 559  
Portable +216 97 61 60 60  
Fax No: +216 71 737 559  
E-mail: [m.bouaziz@ommp.nat.t](mailto:m.bouaziz@ommp.nat.t)

**TURKEY / TURQUIE**

**Mr. Erdinç BALKAN**

Acting Chief of Plans and Policy Division  
Turkish Coast Guard Command  
Dikmen caddessi merasim Sokak No. 10  
Bakanliklar/Ankara 06100

Tel No: +90 312 416 47 95  
Mobile: +90 506 848 7903  
Fax No: +90 312 417 2845  
E-mail: [sgkstrateji@sgk.tsk.tr](mailto:sgkstrateji@sgk.tsk.tr)

**Ms Meryem ARSLAN**

Branch Manager  
Ministry of Environment and Urbanization  
General Directorate of Environmental Management  
Ehlibeyt Mah 1271 Sok No 13  
Balgat/Ankara

Tel No: +90 312 586 30 46  
Mobile: +90 532 656 47 72  
Fax No: +90 312 474 03 35  
E-mail: [meryem.arslan@csb.gov.tr](mailto:meryem.arslan@csb.gov.tr)

**SPEAKERS/ CONFERENCIERS**

**PLAN BLEU – REGIONAL ACTIVITY CENTRE – CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES**

**Ms Lina TODE**

Project Coordinator

*Plan Bleu – Regional Activity Centre – Centre d'activités Régionales*

Villa VALmer

271 Corniche Kennedy

130007 Marseille

Tel No: +33 4 84 25 35 77

Mobile:

Fax No: +33 4 92 38 71 31

Email: [ltode@palnbelu.org](mailto:ltode@palnbelu.org)

**EUROPEAN MARITIME SAFETY AGENCY (EMSA)**

**Mr Marc JOURNEL**

Unit C3 Satellite Based Monitoring Services

Senior Project Officer

European Maritime Safety Agency (EMSA)

Cais de Sodr 

1249-206 Lisboa

PORTUGAL

Tel No: +351211209420

Fax No : +351211209219

E-mail: [marc.journal@emsa.europa.eu](mailto:marc.journal@emsa.europa.eu)

**CUSTOMS FRANCE / DOUANES - FRANCE**

**M. Christian COSSE**

Maritime Pollution Expert in aerial observation

French Customs

11 rue de communes

94130 Nogent sur Marne

FRANCE

T l No: +33 1 57 53 46 66

Portable : +33 666 458 71 61

Email: [christian.cosse@douane.finances.gouv.fr](mailto:christian.cosse@douane.finances.gouv.fr)

**SPEAKERS/ CONFERENCIERS (cont.)****THE NETWORK OF PROSECUTORS IN THE BALTIC SEA REGION - ENPRO****Dr. Ewald BRANDT**

Chief Senior Prosecutor /Head of Public Prosecutors' Office – Hamburg  
Representing g - The Network of Prosecutors In The Baltic Sea Region - ENPRO  
Gorch- Fock-Wall 15  
20355 Hamburg  
GERMANY

Tel No: +40 428 43 1700  
Mobile:  
Fax No: +40 428 43 1867  
E-mail: [ewald.brandt@sta.jutiz.hamburg.de](mailto:ewald.brandt@sta.jutiz.hamburg.de)

**NORTH SEA NETWORK OF INVESTIGATORS AND PROSECUTORS (NSN)****Ms Ann JAKOBSEN**

Chairman of the North Sea Network of Investigators and Prosecutors – (NSN)  
Legal Advisor  
NSN/Admiral Danish Fleet  
Sødalsparken 20  
P.O. Box 1483  
DK-8220 Braband  
DENMARK

Tel No: +45 89 43 30 16  
+45 89 43 30 99  
Mobile: +45 89 43 30 16  
Fax No: +45 89 43 31 71  
E-mail: [anni@mil.dk](mailto:anni@mil.dk)

**SPAIN****Mr. Gerardo José VALLEJO VILLANUEVA**

Head of Service  
Unidad de Expedientes Sancionadores  
Dirección General de la Marina Mercante  
Ministerio de Fomento  
Ruiz de Alarcon 1,  
Madrid – 28071

Tel No: +34 91 597 90 70  
Mobile: +34 626 440 756  
Fax No: +34 91 597 92 07  
E-mail: [gvallejo@fomento.es](mailto:gvallejo@fomento.es)

**SPEAKERS/ CONFERENCIERS (cont.)**

**Mrs Laura DE LA TORRE**

Head of Quality and Environmental Unit  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
c/Fruela 3  
28011 Madrid

Tel No: +34 91 755 91 00  
Mobile:  
Fax No: +34 91 463 43 09  
E-mail: [lauratg@sasemar.es](mailto:lauratg@sasemar.es)

**Mr. Nestor PERALES GOMEZ**

Head of the Aerial Means  
Sociedad de Salvamento Seguridad Marítima (SASEMAR)  
c/Fruela, 3  
Madrid 28011

Tel No: +34 917 559 100  
Mobile: +34 690 608 852  
Fax No:  
E-mail: [nestorpg@sasemar.es](mailto:nestorpg@sasemar.es)

**Mr. Pablo BENJUMEDA HERREROS**

CN235 Operators' Coordinator  
INAER  
c/Doctor Domagk No 1 PTA 60  
46006 Valencia

Mobile: +34 647 704 092  
+34 618 86 15 33  
E-mail: [pbenjumeda@inaer.es](mailto:pbenjumeda@inaer.es)

**INTERPRETERS / INTERPRETES**

**AICO**

Hadepema,1  
Nave 6, Polígono Can Valero  
07011 *Palma* de Mallorca.

Tel No: +34 971 739 250.  
Fax No: +34 971 734 892  
E-mail: [info@aico.es](mailto:info@aico.es)

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR  
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**Mr. Frederic HEBERT**

Director  
E-mail: [fhebert@rempec.org](mailto:fhebert@rempec.org)

**Mr. Jonathan Pace**

Senior Programme Officer  
E-mail: [jpance@rempec.org](mailto:jpance@rempec.org)

REMPEC  
Maritime House  
Lascaris Wharf  
Valletta VLT 1921  
Malta

Tel No: +356 21 33 72 96/7/8  
Fax No: +356 21 33 99 51  
E-mail: [rempec@rempec.org](mailto:rempec@rempec.org)

## **ANNEXE II**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation des travaux
3. Introduction du thème de la réunion
  - 3.1 Qu'est-ce qu'un rejet illicite à partir d'un navire?
4. Législations et procédures nationales d'application de l'Annexe I de la Convention MARPOL
  - 4.1 Analyse des réponses au Questionnaire
  - 4.2 Statistiques relatives aux infractions MARPOL en Espagne
  - 4.3 Quelques cas traités par l'administration maritime espagnole
  - 4.4 Les procédures de procès-verbaux de surveillance aérienne
5. Coopération régionale en vue d'une application effective et efficace des dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL - Structures et résultats
  - 5.1 Coopération dans la zone de la mer du Nord
  - 5.2 Coopération en mer Baltique
  - 5.3 Comment renforcer la coopération inter-régionale
6. Quelques outils d'aide à l'identification et l'engagement de poursuites contre les contrevenants
  - 6.1 Format de rapport harmonisé
  - 6.2 Utilisation des images satellite
  - 6.3 Matériel spécifique à bord d'aéronefs
7. Termes de référence d'un Réseau méditerranéen : Introduction et discussion
8. Activités futures envisageables
9. Conclusions et Recommandations

**ANNEXE III**

**Liste des documents**

**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

REMPEC/WG.33/2/1	Ordre du jour provisoire.
REMPEC/WG.33/2/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire.
REMPEC/WG.33/2/2	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.33/2/2/Rev.1	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.33/7	Termes de Référence du Réseau Méditerranéen des Agents Verbalisateurs (MENELAS)
REMPEC/WG.33/8	Rapport de la Réunion.

**DOCUMENTS D'INFORMATION**

REMPEC/WG.33/INF.1	Liste des documents.
REMPEC/WG.33/J/1	Liste provisoire des participants.
REMPEC/WG.33/INF.2	Liste des participants.
REMPEC/WG.33/INF.3	Modèle de Procès-verbal d'Infraction. Rapport d'Observation / de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures. (Soumis par un groupe de travail informel réuni sous l'égide du Ministère de la justice français).
REMPEC/WG.33/INF. 4	Extracts from the draft revised version of the IMO Publication "MARPOL – How to do it" (Soumis par le REMPEC) (Anglais uniquement).

## **ANNEXE IV**

### **TERMES DE REFERENCE DU RESEAU MEDITERRANEEN DES AGENTS CHARGES DE L'APPLICATION DES LOIS (MENELAS)**

1. Il est proposé d'établir un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois dénommé MENELAS (Mediterranean Network of Law Enforcement Officials, MENELAS). Ce réseau fonctionnera comme un réseau d'individus supporté par un système d'information numérique.

#### **Missions**

2. L'objectif du réseau MENELAS est de faciliter la coopération entre ses membres en vue de l'application effective de la réglementation internationale relative aux rejets en mer par les navires, telle que stipulée par la Convention MARPOL.

3. La coopération dans le cadre du réseau MENELAS ne saurait porter préjudice aux droits et obligations de tout pays participant, au titre de la Convention MARPOL ou de tout autre traité signé par lui, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

4. MENELAS vise à améliorer la compréhension mutuelle et la coopération entre ses membres lors des différentes étapes de l'application des dispositions législatives et réglementaires, qu'il s'agisse de la détection, de l'enquête ou de la poursuite de possibles infractions.

#### **Adhésion au réseau MENELAS**

5. Les activités menées en réseau s'appuient généralement sur une approche participative dans laquelle l'implication du plus grand nombre de membres est déterminante pour accroître l'efficacité du réseau. Cependant, les objectifs spécifiques du réseau MENELAS, qui est réservé aux services de contrôle et de répression, ne se prêtent pas à une adhésion ouverte.

6. Les membres de MENELAS sont les pays méditerranéens participants. Chaque pays participant est appelé à nommer un (1) représentant désigné (RD). Les Etats participants doivent veiller à ce que leur représentant désigné ait une expérience professionnelle dans le domaine de l'identification, l'investigation et la poursuite des infractions à la convention MARPOL.

7. Le représentant désigné (RD) est chargé de diffuser les informations qu'il reçoit de MENELAS auprès des autres autorités nationales compétentes (ex : Garde-côtes, services de contrôle portuaire, douanes, juridictions compétentes...). Il lui incombe également de transmettre toute requête formulée par un membre de MENELAS, dans le cadre des présents termes de référence, à l'autorité ou à la personne habilitée à traiter cette requête. Le représentant désigné doit assurer la mise à jour des pages web consacrées à son pays sur le site internet de MENELAS.

8. Le réseau MENELAS doit également contribuer à l'échange d'informations et au partage d'expériences avec d'autres initiatives régionales similaires ou avec d'autres entités dont la mission consiste entre autres à veiller à l'application des dispositions réglementaires de la Convention MARPOL (Mémorandum d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port). Ces entités en tant que de besoin peuvent être invitées à participer aux réunions du réseau.

9. La communauté MENELAS est constituée des enquêteurs et personnels ayant le pouvoir de sanctionner les infractions, utilisateurs du système d'information de MENELAS. Chaque utilisateur peut obtenir à la demande du représentant désigné, un accès sécurisé au système d'information.

### **Fonctionnement**

10. Conçu comme un cadre d'échange informel, l'efficacité de MENELAS repose sur la réactivité de ses membres étant donné son caractère restreint. Il est amené à faciliter la coopération entre les services d'enquête mais n'est pas destiné à remplacer les procédures nationales et internationales qui doivent être rigoureusement respectées pour assurer la réussite des opérations de répression. En ce sens, MENELAS doit être considéré comme un précurseur des procédures officielles. Le réseau devrait faire preuve de la plus grande diligence compte tenu des contraintes temporelles qui caractérisent la recherche de preuves permettant de qualifier ou d'établir d'éventuels faits délictuels.

### **Système d'information**

11. La réactivité du réseau repose sur l'accès direct 24/24 et 7/7 à une liste de points de contact des pays participants. Cette liste devrait être communiquée régulièrement aux points de contact et diffusée en accès restreint dans le système d'information de MENELAS.

12. Le système d'information devrait être une plateforme numérique comprenant deux volets:

- a) un espace public présentant des informations d'ordre général afin de sensibiliser le public au phénomène des rejets illicites en mer par les navires, présenter les objectifs du Réseau, ses participants, ses activités et ses résultats. Cet espace ouvert pourrait également proposer une base de données analytique des cadres législatifs et des exigences en matière de procédures pour chaque pays participant en ce qui concerne la poursuite des contrevenants. L'interface publique pourrait en outre présenter des données statistiques.
- b) un espace réservé aux membres où les demandes d'assistance pourraient être diffusées. En plus de fournir une interface de communication sécurisée, cet espace devrait présenter des informations concernant les points de contact accessibles 24/24, des rapports d'études de cas qui pourraient apporter un éclairage sur les facteurs de succès ou d'échec, des « astuces » pour les enquêteurs, par exemple des illustrations de techniques ou d'appareils spécifiques appréhendés lors d'enquêtes, et qui pourraient faciliter la détection de pratiques similaires.

### **Activités du Réseau MENELAS**

13. Au-delà de l'assistance directe aux membres qui en font la demande, MENELAS peut proposer des formations ainsi que l'appui à l'harmonisation des procédures ou des documents.

14. Cette assistance est offerte avec le concours des ressources disponibles au sein du réseau. Par exemple une revue du cadre juridique et procédural d'un des pays participant par ses pairs peut être bénéfique pour le pays requérant mais aussi pour l'ensemble des pays participants qui ont ainsi une occasion de se familiariser avec le cadre juridique du pays faisant l'objet de la revue.

15. Des formations de nature plus technique ainsi que des formations ad-hoc sont envisageables en fonction des besoins identifiés notamment dans les domaines suivants : méthodes d'élaboration de rapports, observation aérienne et rapport de constatation de nappes d'hydrocarbures, techniques d'investigation à bord de navires suspects.

16. MENELAS peut par ailleurs faciliter les échanges d'expériences sur les aspects techniques avec d'autres réseaux régionaux.

17. Enfin, MENELAS peut faciliter l'organisation régulière d'opérations de contrôle coordonnés, telles que l'opération OSCAR MED (opération de surveillance aérienne coordonnée des rejets en Méditerranée).

### **Gouvernance**

18. Une réunion annuelle des pays participants est organisée afin de:

- a) faire le bilan des activités du Réseau durant l'année écoulée et d'examiner les rapports annuels relevant de son domaine d'intervention;
- b) statuer sur les programmes d'activités proposés pour l'année à venir en prenant en considération les initiatives ou propositions nationales éventuelles;
- c) décider de la création de groupes de travail et définir leurs termes de référence ;
- d) examiner, discuter et adopter les documents techniques élaborés par les groupes de travail à l'intention du réseau;
- e) élire un président pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

19. Chaque pays participant devrait en principe financer sa participation aux réunions.

20. En guise d'assistance, le REMPEC fournira provisoirement les services de secrétariat nécessaires au bon fonctionnement du Réseau, en attendant la confirmation par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone du rôle et du niveau d'implication du Centre dans le Réseau.

## Annexe V

### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Réunion en vue de l'établissement d'un Réseau Méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL (MENELAS) qui s'est tenue à Palma de Majorque (Espagne), les 25 et 26 juin 2013:

- a validé l'établissement d'un Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL (MENELAS) et convenu de mettre l'établissement de ce Réseau et ses termes de référence à l'Ordre du jour de la Réunion des Correspondants du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) prévue en septembre 2013 et, ensuite, à la prochaine Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui doit avoir lieu à Istanbul (Turquie), entre les 3 et 6 décembre 2013;
- a proposé d'incorporer les activités du Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL (MENELAS) dans le Programme de travail du PAM;
- a insisté sur l'importance de trouver un financement durable pour les réunions et activités du Réseau et demandé au PAM d'attribuer des fonds pour le fonctionnement et les activités du Réseau, directement dans le cadre du Fonds méditerranéen (MTF) ou indirectement en mobilisant des ressources de financement externes;
- a souligné l'importance que représentaient l'engagement actif des États côtiers méditerranéens dans le Réseau et la nomination de leurs Représentants désignés au Réseau; et
- a recommandé d'organiser de futures Opérations de Surveillance Coordonnée Aérienne des Rejets illicites dans d'autres zones de la mer Méditerranée dans le but de renforcer la coopération opérationnelle dans cette région pour combattre les rejets illicites des navires.